



APRÈS L'ENTRETIEN... ON N'OUBLIE PAS LA GESTION DE NOS DÉCHETS VERTS...

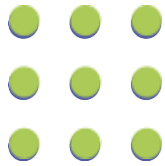
Jacques Martelain
Directeur du GESDEC



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département du territoire
Office cantonal de l'environnement / Service de géologie, sols et déchets



COMMENT ET POURQUOI GÉRER VOS BIODÉCHETS

- Des installations autorisées à disposition
 - Compostage
 - Méthanisation
- Sur le lieu de votre intervention
- Pour vos propres besoins



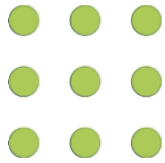
COMPOSTAGE DE BIODÉCHETS

Que des avantages...

- Procédé simple et efficace
- Conservation des éléments nutritifs
- Enrichissement des sols par apport organique
- Préservation des ressources
- Minimisation des transports
- Stérilisation

CRITÈRES A RESPECTER...

- Aménagement selon OLED (eau, air, GES)
 - Surface étanche
 - Traitement des eaux
- Capacités de stockage
- Tournus des andains
- Suivi de la maturation (analyses, broyage, etc.)
- Exutoires validés par l'OCAN
 - Emplacements (habitations, cours d'eau, arbres, biodiversité, etc.)
 - Accès carrossables
- Autorisation du GESDEC...

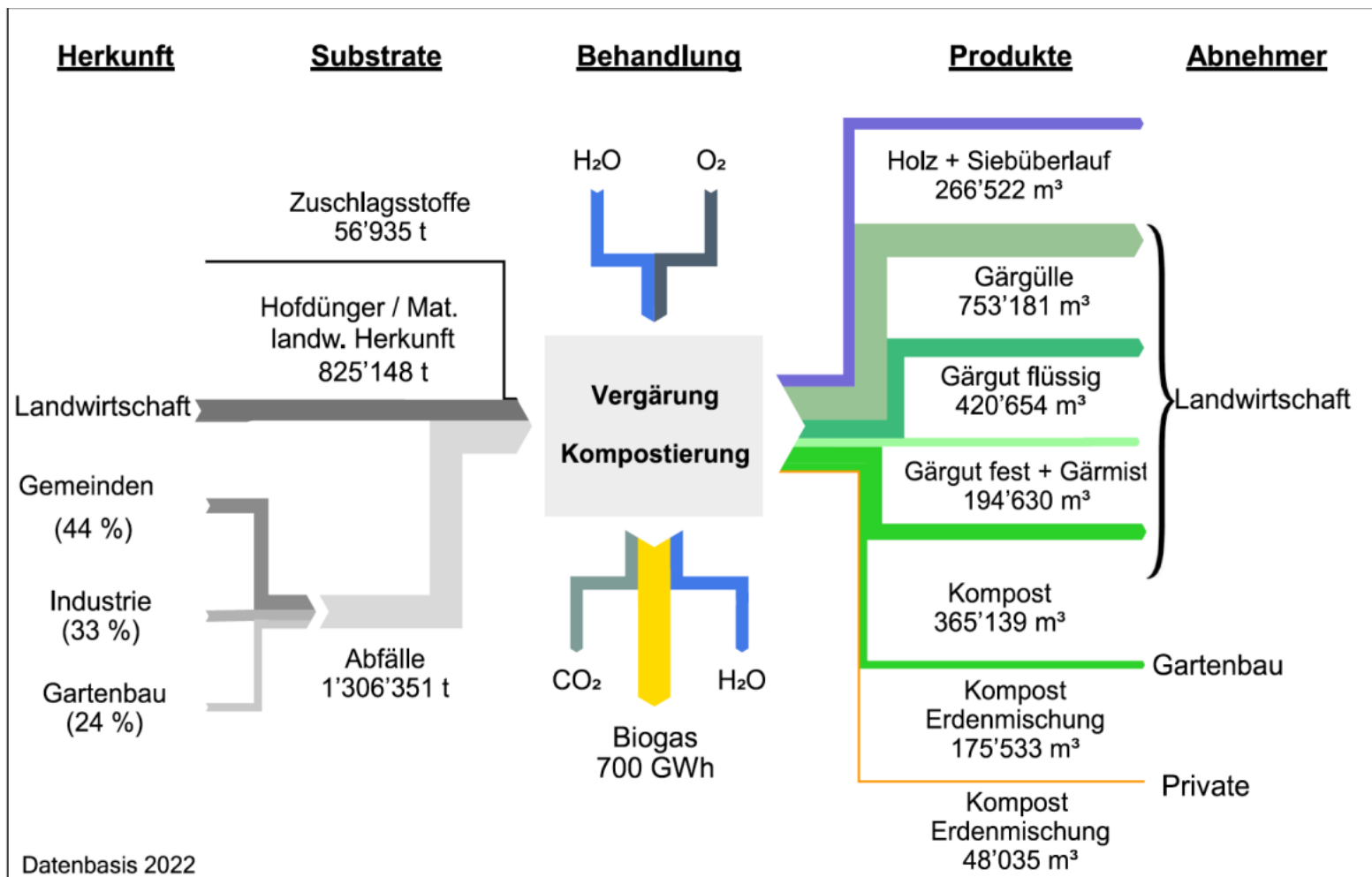


LA SITUATION DANS LE CANTON

Sont déjà recyclés...

- Déchets urbains :
 - 36'000 t d'origines communales
 - 18'000 t provenant des entreprises dont 6'000 t de lavures
 - 3'000 t des industriels
- Paysagistes : 8'000 t

SITUATION EN SUISSE



MERCI POUR VOTRE ATTENTION



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

**Département
Office/ Service**

08/02/2024 - Page 7